

Les Alpes, autre Europe sans union

Depuis vingt ans, la convention pour la protection du massif n'est pas appliquée, faute de volonté politique.

Par **ÉLIANE PATRIARCA**

Sur les cartes satellites, c'est une évidence : la chaîne alpine enjambe huit pays, faisant fi des frontières. Mais politiquement, c'est une autre affaire. Au bout de vingt ans d'existence, la Convention alpine, le traité de protection et de développement durable du massif, a du mal à faire exister cette unité territoriale. Alors qu'on s'appête à fêter l'anniversaire de cet organe de gouvernance internationale, il n'a toujours pas de visibilité.

ÉCOSYSTÈME. Pourtant, la démarche dans laquelle se sont engagés en 1991 les huit Etats alpins – Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie, Suisse – ainsi que l'Union européenne, est audacieuse. Elle repose sur le constat que la chaîne des Alpes, avec ses 190 000 km², ses 14 millions d'habitants, ses glaciers et vallées, ses 30 000 espèces animales et 13 000 végétales, forme une unité naturelle, économique et humaine. Un écosystème fragile, confronté à des exigences contradictoires de tourisme – 120 millions de visiteurs par an –, transport, travail, logement qui appellent une politique commune. «*La Convention alpine est aussi à replacer dans le contexte des années 90, les plus fertiles dans le domaine de la protection de l'environnement, celles qui ont abouti en 1992 à Rio à l'adoption des conventions Climat et Biodiversité*», complète Marco Onida, secrétaire général de la Convention alpine.

ANALYSE

Pour «*harmoniser intérêts économiques et exigences écologiques*», les parties contractantes se sont engagées «*dans le respect des principes de précaution, du pollueur payeur et de coopération, à assurer une politique globale de préservation et de protection*». Depuis, les Carpates ont adopté leur convention en 2003 et d'autres régions montagneuses (Caucase, Andes...) observent l'expérience avec intérêt. Pourtant, le bilan s'avère en deçà des ambitions initiales.

Le traité a généré huit protocoles : aménagement du territoire, agriculture de montagne, protection de la nature, forêts de montagne, tourisme, sols, énergie, transports. Comme le protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre, ces textes sont

La Confédération helvétique craint tout ce qui menace sa souveraineté et redoute une mise sous cloche des Alpes.

juridiquement contraignants. Mais seuls cinq pays, dont la France, ont ratifié tous les protocoles. L'Union européenne et Monaco ne l'ont fait que pour quelques-uns, la Suisse et l'Italie aucun. La Confédération helvétique craint tout ce qui menace sa souveraineté et redoute une mise sous cloche des Alpes au détriment de l'économie. L'Italie se méfie d'un texte qu'elle perçoit comme trop contraignant. Quant à la France, elle traîne les pieds considérant que sa loi montagne suffit bien mais a néanmoins été motrice dans la création du

réseau alpin des espaces protégés. Selon Alexandre Mignotte, le directeur France de la Commission internationale pour la protection des Alpes (Cipra), l'ONG qui est à l'origine de l'élaboration de la Convention, «*la grande faiblesse du traité, c'est d'être un texte "top-down", adopté par les Etats mais concernant les collectivités régionales. Or, les régions ne se l'approprient pas.*» En outre, l'arc alpin dessine des territoires qui ne correspondent à aucun découpage administratif : en France dans les régions concernées, Rhône-Alpes et Paca, la montagne n'est qu'une petite partie du territoire.

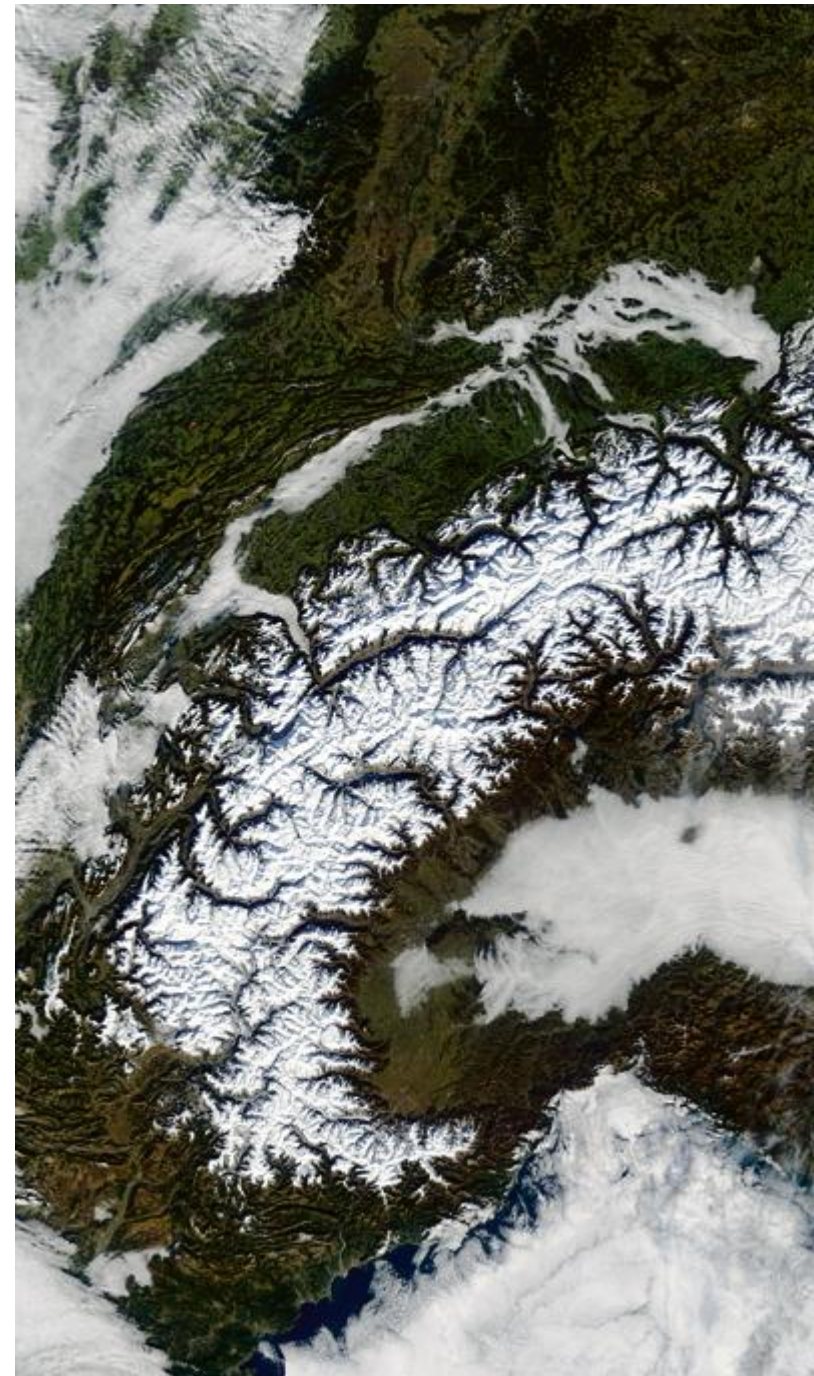
OURS. En fait, la Convention fonctionne quand on s'en sert. «*L'Autriche en est le meilleur exemple*», estime Marco Onida. C'est le pays leader dans sa mise en œuvre. La Cour constitutionnelle a considéré que le texte était directement applicable en droit autrichien, «*ce qui a permis par exemple de limiter l'expansion de domaines de ski au Tyrol, ou d'interdire de nouveaux projets routiers*».

La Convention alpine joue aussi un rôle essentiel dans le transfert de connaissances. Elle a inspiré le réseau de chercheurs spécialistes des Alpes (Iscar), ainsi qu'Alliance dans les Alpes, ou encore Alparc, pour les espaces protégés des Alpes. Avec des échanges fructueux : le lobby des chasseurs suisses a découvert comment, en Italie, on concilie la présence du loup et de l'ours, avec pastoralisme et tourisme.

L'efficacité de la Convention dépend de la volonté politique des pays alpins et de Bruxelles. A eux de décider si ce que la Cipra qualifie de «*tentative la plus concrète faite en Europe pour mettre en œuvre un concept de développement soutenable dans une région vaste et multilingue*» a un avenir. ◀

LA VIA ALPINA

Directement inspirée par la Convention alpine, la Via alpina est un réseau de sentiers de randonnées pédestres qui relie Menton à Trieste, sur plus de 5 000 km et 342 étapes journalières. Via-alpina.org

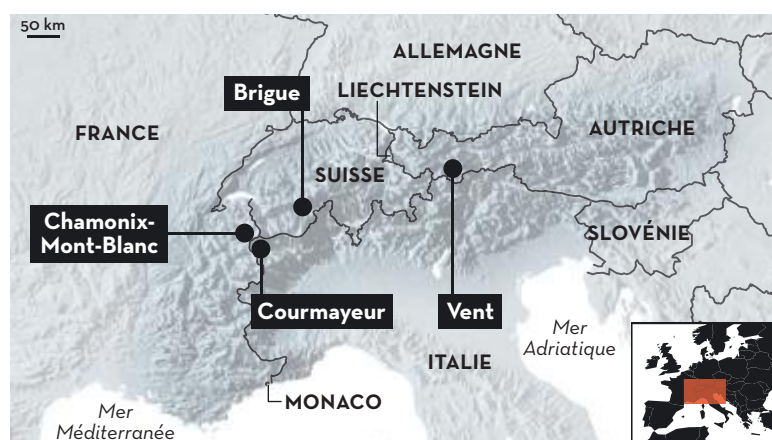


L'arc alpin, vu par satellite, en janvier. Signée en 1991, la Convention est



La Mer de glace, près de Chamonix, dans les années 40 et en 2003.

REPÈRES



Les Alpes se caractérisent par une diversité biologique et de paysages très importante influencée par des facteurs géologiques, morphologiques et climatiques, mais également par une longue exploitation de plus de mille ans par l'homme.

14 millions
C'est le nombre de personnes habitant l'Arc alpin qui couvre 190 912 km², englobe huit pays, près de cent régions et environ 6 200 communes.

